

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION N° 2023/20

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE, DE GENIE CIVIL ET DE RESEAUX DIVERS

Date de la convocation :
10 mai 2023

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **15**

Nombre de votants : **18**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Le **mardi 16 mai 2023 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, M BONARDI, M. MERY, Mme POGGI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTEES :

Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à M. BONARDI), Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme ROMANI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. GONZALEZ).

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Le 6 mars 2023, la commune procédait au lancement d'une consultation en vue de renouveler l'accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie, de génie civil et de réseaux divers.

Le marché à procédure formalisée ouverte soumis aux dispositions des articles R.2161-2 à R.2161-5 en application du Code de la Commande Publique (CCP) est prévu pour une durée prévisionnelle d'un an à compter de sa date de notification et est renouvelable trois fois par reconduction expresse avec préavis de deux mois.

Le marché qui fait l'objet d'une tranche unique est non alloti.

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 06 mars 2023.
La date de remise des offres avait, quant à elle, été fixée au 06 avril 2023 à 12h00.

Après ouverture des plis, il a été constaté :

- Nombre de remise électronique des plis : 1 (un)
- Dans les délais : 1 (un)

Candidature par ordre d'arrivée des plis :

1 BET ARTELIA – Pont du Ricanto – 20 009 AJACCIO
Tél : 04.95.10.13.01,
Pli déposé le 06 AVRIL 2023 à 07H51

Le rapport d'analyse de la candidature et de l'offre a été établi en interne et présenté lors de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 10 mai 2023 à 17 heures.

La candidature déposée a été jugée recevable au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées.

Il a donc été procédé à l'analyse de l'offre sur la base des critères énoncés l'article 7 du règlement de consultation et rappelé ci-après :

Pondération	Critères d'attribution
30 %	Prix de la prestation
70 %	Valeur technique évaluée suivant le mémoire méthodologique et explicatif

Le rapport d'analyse des offres ainsi établi a classé l'offre de la manière suivante :
- 1^{er} : BET ARTELIA, dont l'offre s'élève à 274 951.36 € HT

Réunie le 10 mai 2023 à 17h00, la Commission d'Appel d'Offres a retenu le classement ainsi proposé et a décidé, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, d'attribuer le marché au BET ARTELIA pour un montant de 274 951.36 € HT, pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois par reconduction expresse.

Il est demandé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,
Adjoint au Maire en charge des Equipements, de la Sécurité et des Marchés Publics**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, le Code de la Commande Publique,

VU, le rapport d'analyse des offres,

Après, réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le 10 mai 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec le BET ARTELIA, l'accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie, de génie civil et de réseaux divers pour un montant de 274 951.36 € HT,

DIT que la durée du marché est de 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois par reconduction expresse.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour l'année 1 et feront l'objet d'une réinscription aux budgets suivants en cas de reconduction du marché dans les conditions sus visées.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20230516-2023_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2023

Publication : 22/05/2023

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

